

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2023

Délibération n ° CA 32/2023

Portant sur le rapport relatif au point d'étape secteur aérien : Délégation de Service Public 2020-2023

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 13 novembre 2023 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. DE PERETTI Nicolas	Représentant le syndicat CFDT
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
M. LECCIA Jean-Baptiste	Représentant le syndicat FO
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
Mme BOZZI Valérie	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

M. ARRIGHI Pierre

M. BENZONI Joseph

M. BINDINELLI Jacques

M. CASTELLI Antoine

Mme LEBOMIN Vanina

M. MIAS Patrick

Mme TIBERI Julia

M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A

Représentant la CCI de la Corse du Sud

Représentant le syndicat SPTC

Représentant le syndicat CGC

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant la CRMA de Corse

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membres de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François

Directeur Général de l'OTC

Mme STAEBLER Martine

Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

Mme TOMASI Muriel représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité De Corse au titre de la tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales, titre II et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n°19/278 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 Septembre 2019, décidant de recourir aux délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 18/491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1er Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

Vu la délibération n° 21 /129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,

- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu la délibération n° CA 24/2019, en date du 18 novembre 2019, portant sur le rapport relatif à l'analyse des offres et attribution des marchés publics du 21 octobre 2019 – Conseil assistance de l'Office des transports de la Corse dans le domaine financier,**
 - **Vu la délibération n° CA 32/2020, en date du 19 octobre 2020, portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée à la convention de délégation de service public aérienne 2020-2023 entre la Corse et le continent,**
 - **Vu la délibération n° CA 40/2020, du 18 décembre 2020, relative au point d'étape du dossier aérien et contexte Covid 19,**
 - **Vu la délibération n° CA 20/2021, en date du 9 avril 2021, portant sur l'attribution du marché Suivi de l'exécution des conventions de délégation de service public portant sur les dessertes aériennes pour les années 2021 et 2022,**
 - **Vu le rapport relatif point d'étape secteur aérien : Délégation de Service Public 2020-2023 en date du 13 Novembre 2023.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Prend Acte du rapport relatif au point d'étape secteur aérien : Délégation de Service Public 2020-2023.

ARTICLE 2 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-330355751-20231113-DELIB32-2023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2023

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 13 novembre 2023

Flora MATTEI

